



Décembre 2019

Sous ce titre, nous présentons quelques brèves informations qui ont retenu notre attention dans les médias, en rapport avec des thèmes déjà abordés dans nos bulletins

- **C'est dans l'air du temps : modeste projet de justice restaurative dans le canton de Vaud**
(Pour voir l'article : [cliquez ici](#))

- **Capté dans la presse à propos de Julian Assange: les conséquences dévastatrices de l'enfermement en isolement et de la torture de la « privation sensorielle ». Même pas dans le but de juger l'homme, mais pour le détruire.**
(Pour voir l'article : [cliquez ici](#))

- **Prison de la Croisée (VD) : le Service pénitentiaire (SPEN) lance un programme d'échange de matériel d'injection stérile pour se conformer à la loi fédérale sur les épidémies et aux impératifs de la réduction des risques en matière de toxicomanie.**
(Pour voir l'article : [cliquez ici](#))

- **Genève : l'Association pour la prévention de la torture (APT) organisait le 29 octobre dernier « un débat pour mettre en lumière la thématique du genre et de la prison en Suisse ». Généralement pensée par des hommes et pour des hommes, la prison ne prend pas assez en considération les besoins spécifiques des femmes.**
(Pour voir l'article : [cliquez ici](#))

- **Détenus de plus en plus âgés dans les prisons suisses : les établissements sont loin d'être préparés à leur assurer des soins adaptés à leur âge, ni à leur garantir une mort digne. Encore moins à les libérer pour qu'ils puissent finir leur vie en liberté.**
(Pour voir l'article : [cliquez ici](#))

- **La Commission de gestion du Grand Conseil genevois reproche au gouvernement de n'avoir pas pris toutes les mesures pour éviter un nouveau drame, 6 ans après l'« affaire Adeline ». «Le risque d'un nouveau drame » ? Elle publie un rapport sévère pour dénoncer le fait que les recommandations de la Commission d'enquête parlementaire (CEP) n'aient pas été suivies d'effets. Visé par les députés, Curabilis se détend. Le Conseil d'Etat aussi.**
(Pour voir l'article : [cliquez ici](#))

- **Quand les avocats s'exercent à être plus efficaces dans les contre-interrogatoires. « Durant nos études de droit, on est préparé à prendre la parole mais personne ne nous entraîne à l'instruction » déplore un avocat. Or l'interrogatoire du procureur est un moment particulièrement délicat.**
(Pour voir l'article : [cliquez ici](#))